URSSAF

2 jours

ASSIETTE DE COTISATIONS, CONTRÔLE ET CONTENTIEUX

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour intégrer les dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en matière de cotisations sociales et de contrôle URSSAF, notamment les dispositions issues du décret n° 2025-1338 du 26 décembre 2025 relatif au contrôle et au recouvrement des cotisations sociales.

COMPRENDRE CE QUI CONSTITUE L'ASSIETTE DE COTISATIONS

› Salaire de base, heures supplémentaires et compléments (primes ou gratifications exonérées)

Exemples d'application

› Suspension du contrat de travail : complément employeur, complément prévoyance...
› Rupture du contrat : régime social des indemnités de rupture

Cas pratique sur la suspension et la rupture du contrat

› Avantages en nature : nourriture, logement, véhicule thermique et électrique, TIC...

Exemples d'application

› Règle sociale de réintégration des excédents : cotisations de retraite et de prévoyance

Cas pratique

› Intéressement, participation, plan d'épargne d'entreprise : augmentation des prélèvements sociaux sur les revenus de l'épargne salariale
› Sommes versées par le Comité Social et Economique (CSE) : règles d'exonération
› Situation particulière : l'allocation d'activité partielle et le complément employeur
› Cas de la prime de transport (transport en commun, forfait mobilité durable...)

DÉTERMINER L'ASSIETTE RÉELLE DE COTISATIONS

› Plafond de cotisations
› Notion de tranches de salaire : les bases de cotisations
› Régularisations mensuelles et annuelles
› Cas de réductions du plafond : temps partiel, entrée/sortie, forfaits jours réduits,...

CONNAITRE LES TAUX DE COTISATIONS ET LES EXONÉRATIONS SOCIALES

› Les différents taux de cotisations de sécurité sociale
› CSG/CRDS : quelles sont les modalités d'application ? régularisation progressive
› Les autres cotisations : assurance chômage, retraite complémentaire
› Forfait social : les différents taux
› Versement mobilités (dont les cas d'exonération)
› Réduction de charges patronales sur les bas salaires : annualisation de la réduction générale de cotisations

Cas pratique de régularisation progressive

› Les contrats aidés : apprentissage, professionnalisation et stagiaires
› Exonération de cotisations sur les heures supplémentaires et la monétisation des RTT

LE CONTRÔLE URSSAF EN PRATIQUE : INTÉGRER L'ENSEMBLE DES ÉTAPES

› Déclenchement du contrôle : les événements déclencheurs, l'avis de passage
› Déroulement du contrôle (nouveautés issues du décret du 12 avril 2023)
  – les documents demandés : documents comptables, déclaration annuelle, convention collective
  – l'interrogation des salariés
  – les méthodes de contrôle : l'utilisation de l'échantillonnage
  – les droits et devoirs de l'entreprise : portée juridique de la charte du cotisant contrôlé, désormais publiée sur le BOSS et opposable dans le cadre du contrôle (décret du 26 décembre 2025)
› Issue du contrôle : lettre d'observations, phase contradictoire, modalités de remboursement ou d'imputation des trop-versés, recours gracieux et contentieux (évolutions issues du décret n° 2025-1338)
› Jurisprudences récentes et évolutions réglementaires
› Le rescrit social

VOTRE CONTEXTE

OBJECTIFS

Contrôler les cotisations sociales et leur assiette.
Préparer un contrôle URSSAF.
Valider les mécanismes d'exonération de cotisations.
Sécuriser ses pratiques en paie (avantage en nature, frais professionnels, cotisations…).

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une approche 100% opérationnelle de l'URSSAF et des cotisations sociales
Une formation permettant d'étudier toutes les possibilités d'exonération, de limiter les risques de redressement ou de faire face sereinement à un contrôle
Formation "Best GERESO" : plus de 1000 professionnels ont suivi cette formation en inter et intra-entreprise depuis sa création
Top Avis Clients : formation évaluée à 91/100 par les participants des 20 dernières sessions

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et gestionnaires des services paie/comptabilité ou RH/personnel, directeurs financiers, collaborateurs en relation avec l'URSSAF ou en phase de préparation d'un contrôle URSSAF
Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 755 € HT - Réf : PAI-URSF
1 970 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : L'URSSAF & les charges sociales
(remise de 40 %, soit 215.4 € HT au lieu de 359 € HT)

Validité : 30 juin 2027

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 17 et 18 décembre 2026

Paris Montparnasse ou à distance :
les 4 et 5 mars 2027
les 14 et 15 juin 2027
les 18 et 19 octobre 2027
les 6 et 7 décembre 2027

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :**

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*